



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV208 - 14 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale de Paris

2015252-0016 - arrêté 2015-106 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

2015244-0107 - arrêté portant délégation de signature - Délégation HOURY ISABELLE

2015257-0003 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature (DRFIP)

2015253-0024 - arrêté portant délégation de signature - service des impôts des particuliers PARIS 7ème

2015254-0009 - arrêté portant délégation de signature - service des impôts des particuliers PARIS 15ème JAVEL

2015244-0108 - arrêté de subdélégation de signature pour le centre de services partagés de Paris



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015252-0016

Signé le mercredi 09 septembre 2015

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale de Paris

arrêté 2015-106 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-106

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de Paris à :

- Monsieur Marc-Henri LAZAR
- Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT
- Madame Anne-Catherine BISOT
- Monsieur Philippe QUITTAT-ODELAIN
- Monsieur Alain DUPOUY
- Monsieur Sylvère DERNAULT
- Monsieur Philippe BOURSIER
- Madame Corinne ROUXEL

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Marc-Henri LAZAR
- Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT
- Madame Anne-Catherine BISOT
- Monsieur Philippe QUITTAT-ODELAIN
- Monsieur Philippe BOURSIER

ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 4

L'arrêté n°2015-055 du 13 avril 2015 est abrogé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 09 septembre 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE France



Laurent VILBOEUF



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0107

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - Délégation HOURY ISABELLE



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUE D'ILE-DE-FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS**
94, rue Réaumur
75 104 PARIS CEDEX 02
tel : 01.55.80.85.55
Pôle fiscal Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle HOURY, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chargée de mission auprès de la Responsable intérimaire du pôle fiscal Sud Ouest, à l'effet de signer :

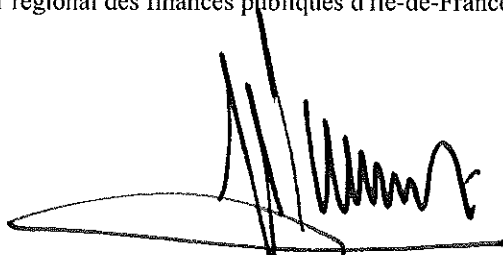
- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 300 000 € ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 300 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 300 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Paris.

Fait à Paris, le 1er septembre 2015

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.



Philippe PARINI



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015257-0003

Signé le lundi 14 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature (DRFIP)

Paris, le 14 septembre 2015

Nom - Prénom	Responsables des services
<p>FOULON Francis BROTHIER Hubert COMTE Martine MAURIN Nicole VANSUYT Marie MORLANS Marylène JULLIARD Didier DANTON Brigitte VERGUIN Pierre LEPAGE Serge GRUSON Brigitte MEURVILLE Anne DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange FRAPIER Annie NGUYEN Pascal BONHOMME Marc BLANCHON Alain CHARLES Nicole SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick LABARTHE Joëlle GUISELIN Dominique, p.i GUISELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPELLE Françoise LUTTMANN François DELACHAPELLE Eric ESPINASSE Dominique SERVOZ Daniel MARTINOLES Gérard SANTIN Lydia HUBERTY Alain CASTETS Alain BEGUIN-DAVID Claude PERILLIER Bernard BONNET Bruno HERBAUT Pascale HESSEL Henri CUISSET Carole VERTITE Richard BERTHON Pierre</p>	<p>Services des Impôts des Entreprises :</p> <p>Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 4ème Paris 5ème Paris 6ème Notre-Dame-des-Champs Paris 6ème Odéon Paris 7ème Paris 8ème Champs-Elysées Paris 8ème Europe Haussmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Madeleine Paris 8ème Roule Artois Paris 8ème Roule Hoche Paris 9ème Est Paris 9ème Ouest Paris 10ème Nord Paris 10ème Sud Paris 11ème Saint-Ambroise Paris 11ème Folie-Méricourt Paris 11ème Roquette Paris 11ème Sainte-Marguerite Paris 12ème Bel-Air Paris 12ème Quinze-Vingts Paris 12ème Picpus Paris 13ème La Gare Paris 13ème Maison-Blanche Paris 14ème Montparnasse Paris 14ème Alésia Paris 15ème St Lambert Paris 15ème Grenelle Javel Paris 15ème Necker Paris 16ème Auteuil Paris 16ème Chaillot Paris 16ème La Muette Paris 16ème Porte-Dauphine Paris 17ème Batignolles Paris 17ème Epinettes Paris 17ème Les Ternes Paris 17ème Plaine-Monceau Paris 18ème Clichoncourt Goutte d'Or Paris 18ème Grandes-Carrières</p>

NEGRE Christian
MARMISSE Patrick
HADDOUCHE Jean-François
BELLAMIT Marie Christine

TEISSEBRE Dominique
CARUBIA Michèle
GREZE Dominique
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse

PECHEUR Jean-Luc
MARTIN Jacques
PEYRONNET Bernadette
GABELOTEAU Hervé

TCHAM Samia
PEYRAUD Barbara
BEUNEUX Brigitte
DACHICOURT Françoise
GEOFFRAY Sylvie

ROUX Nadia
GACHIGNARD Jean-Paul
BROCHET Françoise
CARDEAU Marie-Françoise
BEAUMONT Jean Michel
DURET Jean-Jacques
PIQUEMAL-LAGORRE Pierre

GUIGUES Roland
TAMIC Nadine
BLANC Jean-Yves
TAILLEFER Christian
VILLET Danielle

GAILLARD Françoise
DIME Chantal, p.i
GROSS Jean Yves

DIME Chantal

PUJGMAL Alain

JOINOVICI Marc

CHAUSSY Claire

DUPLAIX Annick

PALIX Gérard

MULLER Rémy

GUIBON François

GRAVOSQUI Olivier

ZWOLENIK Martine

COGUIC Danièle

CARIOU Lise

AROLD Didier

PEYSSOU Marc

FRAISSE Dominique

RICHARD François

DELAUCHE Didier

HERBAUT Daniel

Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème

Paris 3ème

Paris 4ème

Paris 5ème

Paris 6ème

Paris 7ème

Paris 8ème

Paris 9ème

Paris 10ème Nord

Paris 10ème Sud

Paris 11ème Oberkampf

Paris 11ème Ledru-Rollin

Paris 12ème Daumesnil

Paris 12ème Picpus

Paris 13ème La Gare

Paris 13ème Maison-Blanche

Paris 14ème Montparnasse

Paris 14ème Alésia

Paris 15ème Saint-Lambert

Paris 15ème Grenelle

Paris 15ème Necker

Paris 15ème Javel

Paris 16ème Porte-Dauphine

Paris 16ème Auteuil

Paris 16ème La Muette

Paris 17ème Plaine-Monceau

Paris 17ème Batignolles

Paris 17ème Epinettes

Paris 17ème Ternes

Paris 18ème Clignancourt

Paris 18ème Goutte-d'Or

Paris 18ème Grandes-Carrières Nord

Paris 18ème Grandes-Carrières Sud

Paris 19ème Buttes-Chaumont

Paris 19ème Villette

Paris 20ème Charonne

Paris 20ème Père-Lachaise

Paris 20ème Saint-Fargeau

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau

Paris 2ème bureau

Paris 3ème bureau

Paris 4ème bureau

Paris 5ème bureau

Paris 6ème bureau

Paris 7ème bureau

Paris 8ème bureau

PANTEIX Christian
CRIQ Bernard
THEVENET Pascal
FISCHER Eve-Laurence

MURA William

BERTHON Sylvie, p.i
TOBAILEM André, p.i

LE CREURER Arnaud
REYNAUD Isabelle
LAJUGIE Jean-Paul
MANDIN Maël
CONTOUT Carole
TOBAILEM André
BERTHON Sylvie
FRITZ Bertrand
BOUTANT Bruno
NEIGE Henri
FERRON Gaëlle
HERNANDO Marie-Claude
COUDERC Sandra
BUFORT Edith
GIRAUD Isabelle
GREEF Pascale
SIMONOT Claire

HERNANDO Marie-Claude, p.i
BUFORT Edith, p.i
GREEF Pascale, p.i

NICOLLET Florence
GUINARD Matthieu
LATUS César
ROUSSET Philippe
CRIMIER Agnès
LABOUX Nathalie
EDERIQUE Laura
MARILLER Serge
MARTICHON Brigitte
PERRIN Françoise
HUMAIR Jean-Marie
HUAARD Michel
DEVALS Philippe
FUENTES Hélène
BUGAUD Geneviève
TOMASENA Rémi

LAMBERT Didier, p.i.
VUUGHT Christian
LAMBERT Didier
LY Mariyse

Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre

2ème brigade de vérification Paris Centre

4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
12ème brigade de vérification Paris Centre
13ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre

1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre

Brigade Patrimoniale Paris Centre

1ère brigade de vérification Paris Est
2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est

9ème brigade de vérification Paris Est

Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est

1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
3ème brigade de vérification Paris Nord
4ème brigade de vérification Paris Nord
5ème brigade de vérification Paris Nord
6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord
8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord
10ème brigade de vérification Paris Nord
11ème brigade de vérification Paris Nord

1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord

1ère brigade de vérification Paris 7ème
3ème brigade de vérification Paris 7ème

4ème brigade de vérification Paris 15ème
5ème brigade de vérification Paris 15ème
6ème brigade de vérification Paris 15ème
8ème brigade de vérification Paris 16ème

MESTRUDE Claire
ROUVROY Pascale
CHARTRAIN Daniel

CASTET Jean-Pierre
FRANCOIS Nathalie
FAVRE Bernard
ROSSI Frédérique
TARIDEC Gilles
BESNARD MANGIN Caroline
VIGIER Vincent
BREWEE Gilles
CHIRON Carine
DE MONTELLA Alain
HANS Agnès
DAVID Marie-Noëlle

MORGAND Jean-Michel
SALLES Agnès
MARTINI Isabelle
DUPERRIER Françoise
ROCH Catherine
JAULHAC Laurent
DEFORGE Christophe
VIVIEN Véronique
ZENO Annie
GRANCHER Arnaud
GAUDRY Flavia, p.i.
DUBOIS Frédéric
POREYE Thérèse Marie
LOUBIERE Annick
NICOLLET Florence
BONNET Dominique
ANNEQUIN Nicole
WALLY Nelly
LANGE Christian
LACAZE Didier
COUSSY Anne
GIQUEL Elisabeth
CLOTEAU Valentine
THORNARY Catherine
RAY Laure
TRESARRIERE Elisabeth
BARBAUD Christian
GRAVIERE Martine
DEPROST Sylvain
PELEN Jocelyne
BRICHET Annie
FAUJAN Philippe
DUPLAIX Annick
VANGELUWE Yves
ANNEBICQUE Bernard

9ème brigade de vérification Paris 16ème
10ème brigade de vérification Paris 16ème
12ème brigade de vérification Paris 16ème

1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade de vérification Paris Sud
4ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
Brigade Patrimoniale Paris Sud

Pôles Contrôle Expertise et Fiscalité Immobilière :

Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème
Pôle contrôle expertise Paris 6ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 7ème
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Chps-Elysées Europe Hausmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 8ème
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème
Fiscalité immobilière élargie 11ème
Pôle contrôle expertise Paris 12ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 12ème
Pôle contrôle expertise Paris 13ème
Pôle contrôle expertise Paris 14ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 15ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 17ème
Pôle contrôle expertise Paris 18ème
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale PARIS 18ème
Pôle contrôle expertise Paris 19ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 19ème

FOIN Christine
ZWOLENIK Martine
FERRON Gaëlle

BUFFIERE Christine

CRASPAIL Dominique

RECOUPE Nelly
ZANINI Dominique
LECHARD Patricia

VAUCHEY Jean-Pascal
ROUSSEAU Cyril
PEDEUTOUR Nicole
FALCOU Michel
KAMINSKE Martial

Pôle contrôle expertise Paris 20ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 20ème
Fiscalité immobilière élargie Centre

Pôle de régularisation déconcentré (PRD)
Paris

Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

Pôles de Recouvrement Spécialisés:

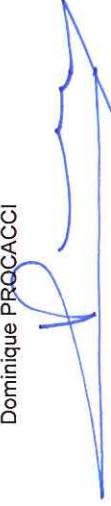
Paris Centre
Paris Nord Est
Paris Sud Ouest

Centres des Impôts Fonciers

Paris Centre
Paris Est
Paris Nord
Paris Ouest
Paris Sud

Le chef de cabinet,

Dominique PROCACCI



Administrateur général des Finances publiques



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015253-0024

Signé le jeudi 10 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - service des impôts des particuliers PARIS
7ème



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des finances publiques
d'île-de-france et du département de paris

PÔLE FISCAL PARIS SUD-OUEST

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 7^e

9 place Saint-Sulpice - 75292 PARIS CEDEX 06

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 7^{ème} arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Claude LEBORDAIS, Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7^{ème}, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 76 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

En l'absence du comptable, responsable du SIP, et de Madame Claude LEBORDAIS, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les documents ou décisions mentionnés ci-dessus aux § 1° à 4° aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CYRILLE Valéry
FRANKA Sylvie
RICHTER Adrien

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

KLEIN Richard
MOCZ Benoît
MURAT Elizabeth

RENAUT Edith
WALLON Florent

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AGLAS Vanessa
BOUCHE Grégory
CISCO Pierre-Alain
DUFROS Yann
LAMBERT Daniel
LONGUEMARE Tanguy
MAUREAU Sylvie

NANY Johnny
PERRONNO Laurent
POTEAU Ruben
SASSI Salma
THIELLEMENT Camille
TOUBOL Allison

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CYRILLE Valéry	Inspecteur	15 000 €
RICHTER Adrian	Inspecteur	15 000 €
FRANKA Sylvie	Inspectrice	15 000 €
ROUGEBIEF Odile	Contrôleuse principale	10 000 €
DE SWARTE Franck	Contrôleur principal	10 000 €
MENARD Marie-Claude	Contrôleuse principale	10 000 €
BOUTES Corinne	Contrôleuse principale	10 000 €

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) tous actes d'administration et de gestion du service ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
CYRILLE Valéry	Inspecteur
RICHTER Adrian	Inspecteur
FRANKA Sylvie	Inspectrice

et aux agents désignés ci-après, en l'absence du comptable, de Madame Claude LABORDAIS et des inspecteurs cités ci-dessus :

Nom et prénom des agents	grade
ROUGEBIEF Odile	Contrôleuse principale
DE SWARTE Franck	Contrôleur principal

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses
COURDEAU Laurent	Contrôleur	10 000 €
Agents cités à l'article 2 § 1		10 000 €
Agents cités à l'article 2 § 2		2 000 €
DRUILHE Luc	Agent adm.	2 000 €
MAGNARD Joseph	Contrôleur	200 € (1)

(1) en matière de contentieux de la contribution à l'audiovisuel public exclusivement.

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
COURDEAU Laurent	Contrôleur	10 000 €
Agents cités à l'article 2 § 1		10 000 €
Agents cités à l'article 2 § 2		2 000 €
DRUILHE Luc	Agent adm.	2 000 €
MAGNARD Joseph	Contrôleur	200 €

3°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses (1)
COURDEAU Laurent	Contrôleur	300 €
MAGNARD Joseph	Contrôleur	300 €
DRUILHE Luc	Agent adm.	300 €

et aux agents désignés ci-après dès lors qu'ils participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses (1)
Agents cités à l'article 3 § 1°		300 €
CLAUDEL Béatrice	Contrôleuse	300 €
LAFON Jacky	Contrôleur	300 €
PEYTOUR Philippe	Agent adm.	300 €

(1) décisions de remise portant sur la majoration 10 % prévue par l'article 1730 CGI, dans les conditions de l'instruction 07-005 A1 du 22 novembre 2007 relative à la procédure simplifiée de remise de majoration.

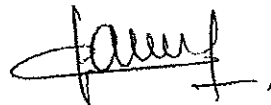
Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 6^{ème} arrondissement, SIP de Paris 7^{ème} arrondissement.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 10 septembre 2015

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers,



Jacques MARTIN
Administrateur des Finances publiques



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015254-0009

Signé le vendredi 11 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - service des impôts des particuliers PARIS
15ème JAVEL



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP Paris 15^{ème} JAVEL
13/15 rue du général Beuret
75712 Paris cedex 15

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} Javel

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

Mr Sylvain MILLET, Inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} Javel ,

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- BERTRAND Eddy
- BOUTET Anne
- CHEVIET Aline

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

- CHAUDRON William
- FOUCAULT Anne
- DEPRESLE Tao
- JOSEPH-EDOUARD Céline
- LE BIHAN Anne-Louise
- MAITIA Jean-Michel
- MARC Sarah

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux délais de paiement, aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances;

- dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- CAULIEZ Nicolas
- COSTES GILBERT
- TECHER Ingrid

- dans la limite de 1 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

- CUNAT Alexandra
- FIGUEROA Emiliano
- LEVERVE Maggy

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans les tableau ci-dessous,

— aux agents de catégorie B désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHEVIET Aline	10 000 €	10 000 €
BERTRAND Eddy	10 000 €	10 000 €
BOUTET Anne	10 000 €	10 000 €

— aux agents de catégorie C désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHAUDRON William	2 000 €	2 000 €
DEPRESLE Tao	2 000 €	2 000 €
FOUCAULT Anne	2 000 €	2 000 €
JOSEPH-EDOUARD Céline	2 000 €	2 000 €
LE BIHAN Anne-Louise	2 000 €	2 000 €
MAITIA Jean-Michel	2 000 €	2 000 €
MARC Sarah	2 000 €	2 000 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants :SIP de Paris 15^{ème} Saint Lambert, SIP de Paris 15^{ème} Grenelle et SIP de Paris 15^{ème} Javel lorsqu'ils sont appelés en renfort de l'équipe permanente d'accueil.

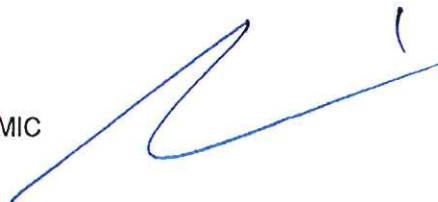
Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 11septembre 2015

Le comptable,
Responsable du service des impôts des particuliers
de Paris 15^{ème} Javel

Nadine TAMIC





PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0108

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté de subdélégation de signature pour le centre de services partagés de Paris



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE PARIS

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO, Préfet de la région Ile-de-France ;

Vu la notification du 3 août 2010 portant nomination de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le contrat de service et les conventions de délégations de gestion conclues avec les services prescripteurs qui dépendent du centre de services partagés de Paris pour les actes de gestion et d'ordonnancement de leurs dépenses et de leurs recettes ;

ARRETE :

les subdélégations de signature au profit des agents du centre de services partagés de Paris conformément aux habilitations dont ils sont titulaires :

En matière de validation de dépenses : Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Monique COUBRAY, Sandrine AIGBEDE, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS, Béatrice OWEDYK, Laurent PONSOT.

En matière de certification du service fait :

Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Sandrine AIGBEDE, Charles AURRAIE, Cressie BALZINC, Maya BELAID, Joël CECILE, Monique COUBRAY, Vanissa DAVID, Saoudi DEKHIL, France DENAUX, Chihab EL ACHHAB, Matthieu FOLLI, Agnès JOUBERT, Lionel MAKANAKI, André MOREL, Suzel NEVEUX, Béatrice OWEDYK, Régis PINAULT, Laurent PONSOT, Bruno PUTEANUS, Martine ROUSSEL, Jocelyn SAINT-LOUIS, Pierre SYKAS, Sandrine SYLVESTRE, Diane YABRE.

En matière de validation de gestion d'actifs :

Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS.

En matière de validation de recettes non fiscales :

Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Monique COUBRAY, Sandrine AIGBEDE, Béatrice OWEDYK, Laurent PONSOT.

En matière de travaux de fin de gestion :

Sandrine AIGBEDE, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Jocelyn SAINT-LOUIS, Pierre SYKAS, Cressie BALZINC, Saoudi DEKHIL.

M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des Finances publiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2015

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur du Pôle Pilotage et Ressources



Stéphane HALBIQUE